



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202266-20250506-DEL2025-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025

Département de la Sarthe
Arrondissement de LA FLÈCHE
Canton du LUDE
COMMUNE D'OIZÉ

Nombre de membres		
Afférents	en	qui ont pris part
Au CM :	exercice :	à la délibération :
15	15	15

Date de la convocation :

29 Avril 2025

Date d'affichage :

29 Avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 MAI 2025

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le 6 Mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude BOIZIAU.

Étaient présents :

M.BOIZIAU Jean-Claude, M LELARGE Emmanuel, Mme PAUMARD Fabienne, M GARNAVAULT Julien, M. LECOMTE Jean-Luc, Mme TERRIEN Judith, Mme AUBER-THIEFAINE Sonia, Mme LAUTRU Mathilde, M FERRÉ Emmanuel, M VÉRON Christophe, Mme PLESSIS Josiane Mme NOJAC Véronique

Procurations : Mme RENARD Charlie à Mme AUBER-THIEFAINE Sonia

M. LEMAZIER Benjamin à Mme Véronique NOJAC

M BOUSSARD Émilien à M Julien GARNAVAULT

Secrétaire : Mme Véronique NOJAC

Délibération n°2025-19 : Adressage 1 Champ de la Clarissière route de Mansigné

Madame OUVRARD et monsieur MORILLON, exploitants agricoles, nous ont fait part de la difficulté des chauffeurs routiers à trouver leur adresse, 1 champ de la Clarissière route de Mansigné.

Les GPS les font passer par Montaupin et provoque des nuisances sonores en pleine nuit pour les riverains. Dans le souci du bien-être de leurs voisins, ils nous ont demandé de faire le nécessaire auprès de Géopal Pays de la Loire qui recense tous les points d'habitation à destination des GPS, des services postaux et de secours.

Afin de valider la démarche auprès de GEOPAL, Monsieur Le maire demande au Conseil Municipal de valider le point d'habitation en créant l'adresse 1 champ de la Clarissière, route de Mansigné, 72330 Oizé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur Le Maire à la création de l'adresse 1 Champ de la Clarissière, route de Mansigné, 72330 OIZÉ

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Claude BOIZIAU

